



COMITÉ
ÉCONOMIQUE
ET SOCIAL
DE GRÈCE



CONCLUSIONS

du

COLLOQUE INTERNATIONAL

"UNE POLITIQUE MIGRATOIRE GLOBALE ET COMMUNE EN EUROPE:
QUELS DÉFIS POUR LA COOPÉRATION AVEC LES PAYS TIERS?", ORGANISÉ DANS
LE CADRE DE LA PRÉSIDENCE GRECQUE DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

et

PRÉSENTÉES PAR M. Ch. POLYZOGOPOULOS, PRÉSIDENT DU CES DE GRÈCE,
PRÉSIDENT DE L'UCESIF

LUNDI 30 JUIN 2014

MUSÉE DE L'ACROPOLE, ATHÈNES

Durant ce Colloque International, organisé par le Conseil Économique et Social de Grèce, sous les auspices de la présidence grecque, et auquel ont participé des représentants des CES d'Europe et d'Afrique, il a été souligné que le phénomène de la migration est une réalité qui touche tous les pays et que nous ne pouvons ignorer. L'intensité et la direction que prennent les flux migratoires peuvent varier en fonction du contexte économique et social au niveau international et des développements politiques, mais il s'agit là d'un processus auquel tous les pays européens ont fait face à différentes reprises soit en tant que pays d'origine soit en tant que pays d'accueil des migrants.

Comme il a été mentionné par tous les intervenants, la gestion d'un phénomène aussi complexe que la migration exige le respect des droits de l'Homme, de la solidarité et une coopération efficace entre tous les pays européens, indépendamment des pressions migratoires que ces derniers subissent. Il a été constaté que la question de la migration est une question importante qui, jusqu'ici, n'a pas été traitée avec le sérieux et la cohérence appropriés. Il a également été noté que la politique migratoire commune reste incomplète et qu'il est nécessaire que les pays de l'Union européenne et les pays hors Europe, qui connaissent des crises politiques intenses et desquels proviennent un grand nombre de migrants à la recherche d'un avenir meilleur en Europe, coopèrent.

D'après les opinions exprimées, le débat autour d'une politique européenne commune doit tenir compte tant du problème démographique en Europe que de la situation économique et sociale des pays membres qui constituent la porte d'entrée en Europe pour les immigrants. Il n'est pas possible que, dans le cadre de la Convention de Schengen, les coûts soient, en grande partie ou exclusivement, à la charge des pays frontaliers qui doivent faire face à une pression disproportionnée de flux migratoires.

La nécessité d'avoir une politique migratoire commune qui partagerait équitablement, entre les pays européens, tant les responsabilités que le coût a

également été évoquée. Il faut, par ailleurs, renforcer les moyens de surveillance des frontières et réexaminer le principe de refoulement des immigrants clandestins qui sont appréhendés dans les pays via lesquels ils sont entrés en Europe. Les droits des immigrants clandestins doivent toujours être respectés et les demandeurs d'asile avoir la possibilité de déposer leur demande également auprès des services de l'Union européenne, et non pas uniquement des pays d'entrée. Le plus important est de lutter contre les réseaux illégaux des trafiquants.

Enfin, il a été souligné que la politique migratoire commune devra faire partie d'une politique globale qui inclura l'effort de cohésion économique et sociale et de stabilité politique des pays d'origine. Pour l'élaboration de cette politique globale, la condition sine qua non est la coopération avec les pays d'origine des migrants. Ce n'est que par la concertation et la lutte contre les causes que le problème de la migration peut être efficacement résolu.